

Avis voté en plénière du 26 mai 2015

L'emploi dans la transition écologique

Déclaration du groupe de l'artisanat

Quels que soient les secteurs, de plus en plus d'entreprises sont engagées pour minimiser les effets négatifs de leur activité sur l'environnement, pour réduire leur facture énergétique, ou encore pour saisir les opportunités de nouveaux marchés.

La trajectoire de transition écologique implique une évolution de nos modes de production et de consommation, qui aura des conséquences sur les emplois et les compétences.

De telles mutations, stimulées par les politiques publiques et construites avec les organisations professionnelles, sont déjà à l'œuvre dans plusieurs secteurs.

C'est le cas notamment dans le bâtiment où les professionnels ont été incités à adapter leurs compétences et leurs pratiques via des dispositifs de qualification spécifiques leur permettant de répondre aux nouvelles exigences du marché de la performance énergétique. Dans le même temps, les travaux de rénovation ont été encouragés à travers des aides financières.

Cet exemple montre que des politiques environnementales peuvent avoir un effet d'entraînement positif, à condition d'être lisibles, cohérentes et stables pour encourager les investissements nécessaires.

Si ce mouvement a été freiné par des révisions successives des aides liées à la rénovation énergétique, l'impact a été globalement favorable sur l'activité et l'emploi du secteur.

Envisager les effets de la transition écologique sur l'emploi exige toutefois de faire preuve de réalisme et de pragmatisme.

Selon les secteurs, des emplois seront créés mais d'autres disparaîtront, et il faut se garder de tout excès d'optimisme tant les aléas sont nombreux. En revanche, il est certain que les adaptations ou transformations d'activités face aux objectifs du développement durable auront des conséquences dans tous les secteurs de l'économie.

C'est pourquoi, la priorité réside dans l'anticipation et l'accompagnement de l'ensemble des mutations à la fois économiques et sociales. Pour le groupe de l'artisanat, c'est l'axe principal à retenir des propositions de l'avis.

L'objectif est à la fois d'identifier les besoins de main d'oeuvre et de prévoir l'accompagnement des transitions professionnelles.

Il importe, tout d'abord, de développer la veille prospective afin d'identifier les évolutions attendues en termes d'emplois et de qualifications. La Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) de branche, éventuellement déclinée dans les territoires, peut, à cet égard, fournir des données essentielles pour conduire des actions adaptées.

L'appui des dispositifs d'accompagnement technique et financier, à travers les contrats d'études prospectives conclus au niveau national ou territorial, peut aussi s'avérer stratégique, notamment pour les secteurs où les moyens sont plus limités.

Il convient, par ailleurs, d'adapter les formations initiales et continues afin de répondre à l'évolution des compétences et des gestes-métiers nécessaires à l'exécution des activités compatibles avec la transition écologique.

Là encore, les branches ont un rôle majeur pour faire évoluer les référentiels, voire pour construire des Certificats de qualification professionnelle (CQP) intersectoriels au sein d'une même filière en facilitant ainsi les reconversions.

Enfin, l'efficacité de l'anticipation des mutations et de l'accompagnement des transitions professionnelles exige de renforcer l'articulation entre les branches et les régions dans la définition et la mise en œuvre des politiques d'emploi et de formation, en s'appuyant sur les instances de dialogue compétentes ou en développant des conventions autour d'objectifs partagés.

Pour le groupe de l'artisanat, la mobilisation des divers outils précités, comme la coordination entre toutes les parties prenantes dans les territoires, doivent aussi être un moyen de renforcer l'attrait pour certains secteurs où des besoins d'emploi restent insatisfaits, en utilisant l'opportunité de la transition écologique.

Il a voté l'avis.